



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU TREIZE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ

DELIBERATION N°DCC2025-003

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : 24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération : 15

Absents : 9

Pouvoir : 0

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 28 Février

2025

Date d'affichage : 14 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël-Dominique LIVRELLI, Pierre François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Dominique VINCENTI

Etaient absents : Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Patrick NANNI, Antoine PELLEGRINETTI, Pierre POLI.

Secrétaire de séance élu : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT ANNUEL RELATIF AU DISPOSITIF « CASA DI A GHJUVENTU ».

Le Président expose aux membres du conseil communautaire le projet d'actions spécifiques qui sera mené sur 2025 :

1) Prévention santé mentale des jeunes par la sophrologie

- Atelier de préparation aux examens :
 - 2 ateliers de 3h, sur deux communes (coté Celavu et côté Prunelli), pour la préparation au Brevet des collèges
 - 2 ateliers de 3h, sur deux communes (coté Celavu et côté Prunelli), pour la préparation au bac français, baccalauréat et plus.
- Programme d'ateliers santé mentale de l'adolescent & rapports parents/ados :
 - Ce programme proposera en parallèle des ateliers en groupe pour les parents et des ateliers en groupe avec les adolescents. Il se tiendra sur 12 semaines car le principal atout reste la régularité. Il faut mettre en place tout un cheminement dans les techniques qui demandent du temps pour être intégrer

2) Formation aux premiers secours

3) Partenariat avec la Maison des Adolescents du Pays Ajaccien

4) Dispositif « Activité » : mini séjours d'activité :

- Mini Séjour au plateau du Cuscionu, 2 jours / 1 nuit, au programme : Séjour aux bergeries de Croci, randonnées et canyoning.

➤ **Mini Séjour à Vizzavona, 2 jours / 1 nuit, au programme : Activités au parc aventure de Vizzavona, randonnées et canyoning.**

Pour l'autorité compétente par délégation



Le budget prévisionnel du dispositif Casa di a Ghjuventu pour 2025 est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achat		CDC	20 504 €
Prestations de service <i>Activités extrascolaires</i>	4 800 €	Etat : CAF, 50% ETP	22 178 €
<i>Atelier sophrologie</i>	4 800 €		
Achats matières et fournitures <i>Support de communication</i>	0 €	Union Européenne (FEDER, FEADER, FSE)	/
Charges de personnel		Autres financements	
Rémunération des personnels 1 ETP	49 052 €	Autres : MSA, Grandir en Milieu rural, 60% Presta de service.	5 760 €
Rémunération des personnels 0.3 ETP	12 896 €	Autofinancement	23 106 €
Total	71 548 €	Total	71 548 €

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral n°16-2053 en date du 25 octobre 2016 portant modification du périmètre de la communauté de communes de la haute vallée de la Gravona par extension de périmètre aux communes de Bastelica, Bastelicaccia, Eccica-Suarella, Ocana, Tolla ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2023-08-11-00001 du 11/08/2023 portant modification des statuts de la communauté de communes, modifié par l'arrêté préfectoral n°2A-2023-09-06-00002 du 06/09/2023 ;

Vu la délibération intercommunale n°DCC2022-068 du 27 juin 2022 approuvant le projet CASA DI A GHJUVENTU ;

Considérant la volonté des élus communautaires d'offrir aux jeunes du territoire des prestations d'accueil, d'accompagnement et de sensibilisation sur le territoire, offre inexistante à ce jour sur le Celavu Prunelli

Considérant la politique menée par l'EPCI à destination des jeunes sur le territoire ;

- **AUTORISE** le Président à effectuer les demandes de financements auprès des partenaires.
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr